

Rapport du conseil d'administration

Ce rapport du conseil d'administration a été rédigé conformément aux articles 3:5, 3:6, §1 et 3:32, §1 du Code des sociétés et des associations du 23 mars 2019 (tel qu'amendé) (le « **Code des Sociétés et des Associations** » ou « **CSA** ») et se rapporte à la position de MDxHealth SA, une société établie et enregistrée en Belgique (la « **Société** », et ensemble avec ses filiales, « **MDxHealth** »), ainsi qu'aux comptes annuels statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

1. Développements, résultats, risques et incertitudes

1.1. Discussion et analyse par le management des comptes annuels statutaires de 2025 et 2024

Les comptes annuels statutaires présentés dans la présente section du rapport du conseil d'administration ont été préparés par le conseil d'administration, lequel, le 8 mai 2026, en a autorisé la publication. Les comptes annuels ont été signés au nom de la Société par Koen Hoffman, président du conseil d'administration. Les comptes annuels statutaires seront soumis aux actionnaires pour approbation finale lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2026.

Recettes

Les ventes et les services de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 ont atteint EUR 4.184.550, contre EUR 3.979.160 pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 et 2024 comprend principalement les revenus de royalties obtenus auprès des filiales américaines.

Coût des ventes et des services

Le coût des ventes et des services comprend principalement les frais d'assurance, les frais de consultation, les frais juridiques et les frais d'audit.

Les services et biens divers sont passés de EUR 6.845.455 en 2024 à EUR 4.170.789 en 2025, soit une baisse de EUR 2.674.666. Ceci s'explique par une baisse des frais d'assurance et des frais de consultation et des frais juridiques moins élevés liés aux augmentations de capital et à la cotation sur le Nasdaq, ce qui est partiellement compensé par une augmentation des frais juridiques engagés.

Le résultat d'exploitation est passé d'une perte de EUR 5.865.643 en 2024 à une perte de EUR 4.315.838 en 2025, principalement en raison de la diminution des services et biens divers, comme expliqué ci-dessus, mais aussi de coûts salariaux légèrement plus faibles et partiellement compensé par l'augmentation des charges d'amortissement résultant de la capitalisation des immobilisations corporelles qui découle de la contrepartie conditionnelle de 2023 liée à l'acquisition de GPS.

Résultats financiers

Les résultats financiers comprennent des produits financiers provenant d'intérêts sur des créances inter sociétés, d'intérêts bancaires, de différences de change positives et en 2024 d'une reprise de réduction de valeur sur des immobilisations financières, qui s'élevaient au total à EUR 20.256.406 en 2024 et à EUR 4.204.545 en 2025. D'autre part, les intérêts, les autres charges financières et les charges financières non récurrentes, qui s'élevaient à EUR 6.991.254 en 2024 et ont diminué pour atteindre EUR 4.284.334 en 2025.

En 2025, les résultats financiers nets correspondaient à une perte de EUR 79.789 contre un bénéfice de EUR 13.265.152 en 2024. Le bénéfice de l'exercice précédent résultait principalement de l'évaluation des comptes courants inter sociétés qui résultait en un gain financier non récurrent de EUR 14.109.523 en 2024.

Les charges de la dette ont diminué de EUR 2.737.948, ce qui peut principalement s'expliquer par des charges d'intérêts plus élevées et de remboursements de dettes intervenus en 2024 non récurrents en 2025, cette diminution étant partiellement compensée par des charges plus élevées liées au complément de prix GPS.

Perte nette

La Société clôture l'exercice 2025 avec une perte nette de EUR 4.140.627 contre un bénéfice net de EUR 7.031.447 l'année précédente.

Liquidités, fonds de roulement et sources de financement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à EUR 20.304.519 le 31 décembre 2025 contre EUR 42.763.230 le 31 décembre 2024. La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient plus faibles à la fin de l'année principalement en raison du paiement du complément de prix GPS au second trimestre 2025.

Commentaires sur l'approbation des comptes annuels statutaires

Les comptes annuels statutaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique et donnent une image fidèle des diverses activités poursuivies par la Société durant l'exercice écoulé. M. Mike McGarrity, PDG et administrateur délégué, déclare, au nom du conseil d'administration, qu'à la connaissance de ce dernier, les comptes annuels statutaires, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique, donnent une image fidèle des actifs et passifs de la Société, ainsi que de sa situation financière et de ses résultats d'exploitation.

Sur la base des comptes annuels statutaires, il est possible de constater ce qui suit :

- Résultats de l'exercice

La Société a clôturé ses comptes annuels statutaires avec une perte nette de EUR 4.140.627, principalement due à des charges d'amortissement de EUR 4,3 millions, à d'autres charges d'exploitation de EUR 4,2 millions, à des charges financières de EUR 2,9 millions et à une charge de dépréciation de EUR 1,4 million, excédant des revenus de redevances de EUR 4,2 millions, des produits d'intérêts bancaires de EUR 1,3 million et des produits d'intérêts intragroupe de EUR 2,9 millions.

- Capital, réserves légales et indisponibles et perte reportée

Le capital souscrit par la Société s'élève à EUR 208.111.701,01. Les primes d'émission s'élèvent à EUR 126.480.632.

La Société ne dispose pas de réserve légale.

Une perte cumulée ayant été enregistrée à la clôture des comptes annuels statutaires s'élève à EUR 200.604.929. La Société n'est pas tenue de réserver des montants additionnels.

- Affectation des résultats

Nous proposons de reporter la perte sur l'exercice comme suit :

➤ Perte de l'exercice comptable à affecter	EUR 4.140.627
➤ Perte reportée des exercices comptables précédents	EUR 196.464.302
➤ Perte à reporter	EUR 200.604.929

Comme la Société a enregistré une perte reportée, les règles de continuité doivent être justifiées. L'entreprise a connu des pertes nettes et d'importantes sorties de fonds liées aux activités d'exploitation depuis sa création en 2003 et, au 31 décembre 2025, elle avait un déficit accumulé de EUR 200.604.929. Le management s'attend à ce que la Société continue à subir des pertes nettes et à avoir des sorties de trésorerie importantes durant les douze prochains mois au minimum. Bien que ces conditions, entre autres, puissent soulever des doutes quant à la continuité de l'exploitation de la Société, les comptes annuels statutaires ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société. Ce principe comptable suppose la réalisation des actifs et le règlement des dettes dans le cours normal des activités de la Société. La rentabilité dépendra de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie positifs suffisants pour soutenir sa structure de coûts.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à EUR 20.304.519. Compte tenu de la situation financière décrite ci-dessus et sur la base du dernier business plan, en particulier de la capacité attendue de la Société à obtenir des financements supplémentaires par le biais d'emprunts, de financements par actions, ou d'autres moyens, le management estime que la Société dispose de liquidités suffisantes pour continuer ses activités pour les douze prochains mois au minimum à compter de la date de publication des présents comptes annuels. Par conséquent, la Société a rédigé ses comptes annuels statutaires selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société. Cette évaluation a été réalisée sur la base de prévisions et de projections du business plan le plus récent du management ainsi que de la capacité escomptée de la Société à maintenir des niveaux de trésorerie adéquats, comme l'exigent certaines clauses financières de la convention de crédit conclue avec OrbiMed (par le biais des filiales américaines, mais garanti par la Société), et à obtenir des liquidités supplémentaires par le biais de la dette, des fonds propres ou d'autres moyens, pour lesquelles, à ce stade, il existe une incertitude significative de nature à jeter un doute substantiel sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation selon le principe de continuité d'exploitation.

1.2. Discussion et analyse par le management des comptes annuels consolidés de 2025 et 2024

Les comptes annuels consolidés ci-après ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS pour « International Financial Reporting Standards ») telles qu'é émises par le conseil des normes comptables internationales (IASB pour « International Accounting Standards Board ») et telles qu'adoptées par l'UE (« EU-IFRS »), collectivement dénommées « IFRS ». Les principes comptables et les notes font partie intégrante de ces comptes annuels consolidés. Les comptes annuels consolidés ci-après

diffèrent des comptes annuels statutaires non consolidés de MDxHealth, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique (GAAP).

Les comptes annuels consolidés présentés dans la présente section du rapport annuel du conseil d'administration ont été préparés par le conseil d'administration, lequel, le 8 mai 2026, en a autorisé la publication. Les comptes annuels consolidés ont été signés au nom de la Société par Koen Hoffman, président du conseil d'administration. Les comptes annuels consolidés seront soumis aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2026.

Recettes

Le total des recettes pour 2025 s'élève à USD 107,9 millions, contre USD 90,0 millions en 2024, soit une augmentation de 20 %. Les tests à base de tissus (GPS et Confirm mdx) représentent 76 % des recettes de l'année 2025 et 80 % des recettes de l'année 2024. Les recettes totales pour 2025 incluent le chiffre d'affaires d'ExoDx à compter de la date d'acquisition, le 15 septembre 2025.

Le remboursement des tests de diagnostic fournis aux bénéficiaires de Medicare (souvent des patients âgés de 65 ans ou plus) est généralement effectué selon une grille tarifaire définie par les Centres de services Medicare et Medicaid américains (Centers for Medicare & Medicaid Services, « CMS »), une division du département américain de la Santé et des Services sociaux (U.S. Department of Health and Human Services, « HHS »). En tant que prestataire de services affilié à Medicare, la Société facture l'entrepreneur administratif Medicare (« Medicare Administrative Contractor » ou « MAC ») régional pour les CMS qui couvrent la région où la Société effectue le service de test. Medicare a émis une décision de couverture locale favorable (Local Coverage Determination ou LDC) pour le test Confirm mdx en 2014, pour le test GPS en 2015, puis pour le test Select mdx en 2023. Ces interventions permettent de couvrir les patients avec un statut Medicare dans l'ensemble des États-Unis. Notre nouveau test ExoDx est également pris en charge par Medicare.

En 2025, Medicare représentait le seul payeur générant plus de 10 % des recettes de la Société, pour un total de USD 47,6 millions (en 2024 : USD 37,1 millions; en 2023 : USD 27,7 millions).

Fin 2025, la Société avait conclu des accords avec 154 payeurs commerciaux pour Confirm MDx (en 2024 : 147 ; en 2023 : 140), 101 payeurs commerciaux pour Select mdx (en 2024 : 92 ; en 2023 : 84), 80 payeurs commerciaux pour GPS (en 2024 : 70 ; en 2023 : 62) et 40 payeurs commerciaux pour ExoDx.

Coût des ventes (hors amortissement des immobilisations incorporelles)

Le coût des ventes inclut les coûts induits par les analyses effectuées pour le compte de tiers, le coût des matériaux, la main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes et les avantages), le coût du transport, le coût des kits de prélèvement ainsi que les frais généraux imputés associés au traitement des échantillons. Les frais généraux imputés incluent la dépréciation de l'équipement de laboratoire, l'occupation des installations et le coût des technologies de l'information. Les coûts associés au traitement des échantillons sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, indépendamment du moment de la comptabilisation des recettes. L'amortissement des immobilisations incorporelles est exclu du coût des ventes et est présenté séparément dans le compte de résultat.

Le coût des ventes en 2025 a atteint USD 38,2 millions, contre USD 34,9 millions en 2024.

Frais de recherche et de développement

EN MILLIERS DE \$

POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE

	2025	2024
Coûts de personnel	4.614	5.264
Validation clinique	3.539	2.506
Fournitures de laboratoire	1.056	1.378
Dépréciation	445	148
Frais de brevets	144	83
Honoraires des collaborateurs externes	95	83
Autres frais	457	610
Total des frais de recherche et développement	10.350	10.552

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts encourus pour le développement et l'amélioration de nos produits. Ces frais se composent essentiellement des frais de main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes, les avantages et les rémunérations sous forme d'actions), des réactifs et des fournitures, des études cliniques, des services externes, des frais de brevets, de la dépréciation de l'équipement de laboratoire, de l'occupation des installations et du coût des technologies de l'information. Les frais de recherche et développement incluent également les coûts associés aux améliorations et à l'automatisation des processus relatifs à notre gamme actuelle de produits.

Le total des frais de recherche et développement a diminué de USD 0,2 millions, soit 2 %, principalement en raison d'une réduction des effectifs au sein de notre équipe européenne de R&D, partiellement compensée par une augmentation de nos études cliniques.

Frais de vente et de marketing

EN MILLIERS DE \$

POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE

	2025	2024
Coûts de personnel	32.056	32.280
Frais de marketing	4.989	4.262
Dépréciation	1.774	1.343
Honoraires	961	916
Frais de déplacement	970	896
Frais liés aux bureaux et aux installations	845	301
Autres frais	969	983
Total des frais de vente et de marketing	42.564	40.981

Les frais de vente et de marketing de MDxHealth sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont encourus et incluent les coûts associés à l'organisation des ventes, y compris son équipe des ventes cliniques directes et la gestion des ventes, les affaires médicales, le service clientèle, le marketing et les soins intégrés ainsi que l'appui et l'administration des laboratoires techniques. Ces dépenses se composent essentiellement des frais de main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes, les avantages et les rémunérations sous forme d'actions), des frais liés à la formation des clients et à la promotion des produits, des frais d'analyse du marché, des honoraires de conférenciers, des frais de déplacement et des frais généraux imputés.

Les frais de vente et de marketing ont augmenté de USD 1,6 millions, soit 4 %, par rapport à 2024, principalement en raison de l'augmentation des coûts de personnel relatifs à l'acquisition de ExoDx.

Frais généraux et administratifs

EN MILLIERS DE \$

POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE

	2025	2024
Coûts de personnel	14.447	13.239
Honoraires	6.625	3.780
Frais de bureaux et d'installations	1.606	1.472
Dépenses de société publique	1.307	1.439
Dépréciation	967	1.043
Services informatiques	1.121	945
Honoraires du Conseil	359	388
Frais de déplacement	37	104
Autres frais	459	391
Total des frais généraux et administratifs	26.928	22.801

Les frais généraux et administratifs incluent les coûts liés à certaines fonctions de direction, juridiques, administratives ainsi qu'à certaines fonctions dans les domaines de la comptabilité et de la finance, de la gestion du cycle des recettes, des technologies de l'information et des ressources humaines. Ces frais se composent essentiellement des frais de main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes, les avantages et les rémunérations sous forme d'actions), des honoraires de service tels que les frais de consultation, les frais comptables, les frais juridiques, les frais généraux d'entreprise et les frais des entreprises publiques associés à la cotation de la Société ; ainsi que des frais généraux imputés (loyer, factures, assurance, etc.).

En 2025, les frais généraux et administratifs ont augmenté de USD 4,1 million, soit 18 %, principalement en raison de les frais liés à l'opération ExoDx, d'un montant de USD 1,7 million, ainsi que l'augmentation des effectifs résultant de l'acquisition (pour plus de détails sur cette acquisition, se reporter à la note 3 du formulaire 20-F de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025).

Amortissement des immobilisations incorporelles

EN MILLIERS DE \$

POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE

	2025	2024
Recherche et développement	3.819	3.203
Vente et marketing	1.351	1.680
Frais généraux et administratifs	22	22
Total de l'amortissement d'immobilisations incorporelles	5.192	4.905

L'amortissement des immobilisations incorporelles concerne principalement la propriété intellectuelle, la marque ainsi que les relations avec les clients acquises dans le cadre du regroupement d'entreprises de GPS réalisé en 2022, ainsi que les actifs développés en interne liés au test GPS.

Résultats financiers

Acquisition de Exosome Diagnostics, Inc.

Le 5 août 2025, la Société, Exosome Diagnostics, Inc. et Bio-Techne Corporation (« **Bio-Techne** ») ont conclu une convention d'achat de participations (*equity purchase agreement*) aux termes de laquelle, entre autres et sous réserve des termes et conditions inclus dans la convention d'achat de participations, Bio-Techne a accepté de vendre et la Société a accepté d'acheter toutes les participations (*equity interests*) émises et en circulations dans Exosome Diagnostics, Inc. La réalisation de l'acquisition est intervenue le 15 septembre 2025. La contrepartie totale de l'acquisition s'élève à un montant pouvant atteindre USD 15 millions, dont environ USD 5 millions ont été payés en actions de la Société le 1 octobre 2025, et, sous réserve de certaines conditions, un montant annuel de USD 2,5 millions sera payé au cours des quatre années suivantes, à concurrence de 50 % en numéraire et de 50 % en numéraire ou en actions de la Société, à la discrétion de la Société.

Payement du complément de prix d'Exact Sciences :

Le 2 août 2022, la Société a conclu une convention de cession d'actif avec Genomic Health, Inc. (une filiale d'Exact Sciences Corporation désignée ici en tant qu'« **Exact Sciences** »), aux termes duquel, entre autres choses sous réserve des termes et conditions inclus dans la convention de cession d'actifs, Exact Sciences a accepté de vendre et de céder, et la Société a accepté d'acheter et d'assumer, l'activité de développement, de commercialisation et de mise en œuvre du test Oncotype DX Genomic Prostate Score (« **L'Activité GPS Test** ») pour un prix d'achat total maximum de USD 100.000.000,00 (jusqu'à USD 70.000.000,00 étant à payer en tant que complément de prix).

Le 23 août 2023, la Société et Exact Sciences ont conclu un amendement à la convention de cession d'actifs (tel que modifié le 9 octobre 2023), en vertu duquel ils ont accepté de différer le paiement du complément de maximum USD 70.000.000,00, en contrepartie (entre autres) : (i) de l'augmentation et du remplacement du montant du complément de prix de maximum USD 70.000.000,00 par un montant total du complément de prix de maximum USD 82.500.000,00, (ii) paiement d'une contrepartie en numéraire supplémentaire de USD 250.000, payée le 23 août 2023, (iii) d'un montant de USD 877.500, apporté en nature par Exact Sciences à la Société le 20 octobre 2023, par augmentation du capital de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société contre l'émission par la Société de 2.500.000 nouvelles actions, et (iv) de l'engagement par la Société d'émettre en faveur d'Exact Sciences 1.000.000 nouveaux droits de souscription pour de nouvelles actions de la Société (chacun pouvant être exercé pour 1 nouvelle action de la Société à un prix d'exercice par nouvelle action de USD 5,265) avec une durée allant jusqu'au 22 août 2028. Ces droits de souscription ont été émis le 20 juin 2024.

Le 29 avril 2025, la Société a effectué le paiement de son obligation de complément de prix 2024 à Exact Sciences, pour un montant de USD 27.971.112,00 en numéraire, en lien avec la performance du chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2024.

Voir également la section 2, paragraphe « *Amendement à la convention de cession d'actifs avec Exact Sciences et paiement du complément de prix* » ci-après pour le dernier amendement fait à la convention de cession d'actifs.

Facilité de crédit conclue avec OrbiMed

Le 1 mai 2024, la Société a conclu une convention de crédit entre la Société, en tant que garant, MDxHealth, Inc., une filiale détenue entièrement par la Société, en tant qu'emprunteur, et une ou plusieurs filiales d'OrbiMed Advisors LLC, en tant que prêteur(s) et agent(s) administratif(s). Dans le cadre de la facilité de crédit d'OrbiMed, la Société a intégralement remboursé sa précédente facilité de crédit de USD 35 millions auprès d'Innovatus.

La convention de crédit prévoit une facilité de crédit garantie de premier rang d'une durée de cinq ans et d'un montant total principal pouvant atteindre USD 100 millions, dont (i) 55 millions ont été avancés à la date de clôture, (ii) 25 millions ont été avancés le 10 mars 2025 et (iii) USD 20 millions ont été avancés le 30 mars 2026.

Toutes les obligations découlant de la convention de crédit conclue avec OrbiMed sont garanties par la Société et toutes ses filiales (autres que MDxHealth, Inc. et sous réserve de certaines exceptions), et par la quasi-totalité des actifs de MDxHealth, Inc. et de chaque garant. Si, au cours d'un trimestre et jusqu'à la date d'échéance de la facilité de crédit, les recettes nettes de la Société n'atteignent pas certains montants minimums, alors MDxHealth, Inc. devra, sous réserve de certains droits de recours spécifiés dans la convention de crédit conclue avec OrbiMed, rembourser le montant impayé principal de la facilité de crédit en mensualités égales, ainsi que les intérêts courus sur le montant principal remboursé, une prime de remboursement et d'autres frais, jusqu'à la date d'échéance de la facilité de crédit. MDxHealth, Inc. remboursera intégralement les montants impayés au titre de la facilité de crédit immédiatement en cas d'accélération résultant d'un cas de défaut de paiement, tel que décrit dans la convention de crédit, et versera également une prime de remboursement et d'autres frais.

Pendant la durée de la facilité de crédit, les intérêts payables en numéraire par MDxHealth, Inc. courent sur tous les montants impayés au titre de la facilité de crédit à un taux annuel égal au plus élevé entre (x) le taux de financement au jour le jour garanti (« SOFR ») pour la période concernée et (y) 2,50 % plus, dans les deux cas, 8,50 %. En cas de défaut de paiement, tout montant impayé au titre de la facilité de crédit portera des intérêts à un taux de 4,00 % en sus du taux d'intérêt habituellement applicable. Certains frais relatifs à la facilité de crédit, y compris une commission en avance, des frais sur la partie non utilisée de la facilité de prêt, des frais d'administration, une prime de remboursement et des frais de sortie, ainsi que certains autres frais et dépenses encourus par OrbiMed, incombent à MDxHealth, Inc.

La Société a également accepté d'émettre des warrants à des affiliés d'OrbiMed pour souscrire jusqu'à 1.243.060 nouvelles actions ordinaires, sans valeur nominale, à un prix d'exercice de USD 2,4134 par action ordinaire. Les warrants ont été émis le 20 juin 2024, après l'approbation des actionnaires de la Société, et ont une durée de cinq ans à compter de leur date d'émission. Les conditions générales des warrants contiennent des dispositions ordinaires en matière d'ajustement des actions, ainsi qu'une protection du prix moyen pondéré dans certaines circonstances. Conformément aux dispositions relatives à l'ajustement des actions, le prix d'exercice de ces warrants a été ajusté à USD 2,26 par action en septembre 2024, puis à USD 2,25 par action en octobre 2024.

La convention de crédit conclue avec OrbiMed constitue un instrument financier hybride, qui comprend un passif financier hôte, à savoir la facilité de prêt, ainsi que deux dérivés incorporés, à savoir les warrants accordés à OrbiMed et un droit d'acompte détenu par la Société. Les deux dérivés incorporés sont considérés comme n'étant pas étroitement liés à l'instrument financier hôte. La valeur comptable initiale de l'instrument hôte devient le montant résiduel, à savoir le produit reçu d'OrbiMed, net des coûts de transaction, moins la juste valeur des deux dérivés incorporés. Ensuite, l'instrument financier hôte est comptabilisé au coût amorti, la Société considérant tous les flux de trésorerie futurs attendus au titre de la facilité de prêt, tandis que le droit d'acompte est considéré comme un actif financier comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au moment de leur émission, les warrants constituent un instrument de fonds propres, sans réévaluation ultérieure. Les warrants accordés à OrbiMed ont été évalués à USD 2,1 millions au 1 mai 2024, sur la base d'un modèle binomial avec une volatilité estimée à 71,68 %.

Facilité ATM

Le 30 avril 2024, la Société a conclu une convention de vente avec TD Securities (USA) LLC (« **TD Cowen** ») concernant un programme d'offre d'actions dans le cadre duquel la Société peut offrir et placer de nouvelles actions, par l'intermédiaire de TD Cowen et par divers placements de temps à autre dans des offres « at the market », tel que défini dans la *Rule 415(a)(4)* promulguée en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et les règles et règlements qui en découlent, pour un montant d'offre maximum global de USD 50.000.000 (la « **Facilité ATM** »). Le nombre actuel de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM variera en fonction des placements effectifs de nouvelles actions et du prix de chacun de ces placements. Cependant, le nombre de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM ne dépassera pas 100.000.000 actions. Ces nouvelles actions seront placées à un prix de souscription final par nouvelle action en fonction des cours en USD sur le Nasdaq au moment des placements concernés, le prix d'émission ne pouvant être inférieur à USD 0,50.

Conformément à la convention de vente, la Société n'est pas obligée de vendre des actions ordinaires. La Facilité ATM prendra fin à la première des deux dates suivantes : (i) la vente de toutes les actions ordinaires soumises à la convention de vente et (ii) la résiliation de la convention de vente dans les conditions prévues par celle-ci. La Société et TD Cowen peuvent toutes deux résilier la convention de vente à tout moment moyennant un préavis de quatre jours.

Perte nette

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 5 % pour atteindre USD 84,0 millions, contre USD 79,9 millions l'année précédente, principalement en raison des coûts liés à l'acquisition d'ExoDx, ainsi que de l'augmentation des effectifs et d'autres charges d'exploitation en lien avec l'acquisition d'ExoDx. La perte nette a diminué de 12 % pour atteindre USD 33,5 millions, contre USD 38,1 millions l'année précédente, en raison de l'augmentation de USD 14,5 millions de la marge brute partiellement compensé par l'augmentation de USD 8,0 millions des charges financières nettes.

Liquidités, fonds de roulement et sources de financement

La trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation était de USD 2,2 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, contre USD 18,5 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024. Cette diminution de la trésorerie absorbée par les activités d'exploitation

de USD 16,3 millions est principalement due à une perte d'exploitation plus faible de USD 10,3 millions ainsi que par une baisse de USD 5,5 millions de l'ajustement des créances clients.

La trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement était de USD 18,6 million pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, contre USD 1,6 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024. L'augmentation de l'utilisation de la trésorerie nette provenant des activités d'investissement est principalement due au paiement complément de prix effectué par la Société au profit d'Exact Sciences dans le cadre de l'acquisition GPS réalisée en 2022.

Les flux nets de trésorerie entrants liés aux activités de financement était de USD 3,0 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, contre USD 44,6 millions pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. Les flux entrants liés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 proviennent principalement de produits nets d'emprunts à hauteur de USD 24,3 millions dans le cadre de la facilité de crédit avec OrbiMed, partiellement compensés par le paiement de USD 9,7 millions d'intérêts et par USD 8,3 millions correspondant à la composante financement du complément de prix payé à Exact Sciences. La trésorerie liée aux activités de financement pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 provenait principalement du produit net de USD 40,7 millions de notre appel public à l'épargne en septembre et octobre 2024, ainsi que du produit net de USD 53,0 millions de notre nouvelle facilité de crédit avec OrbiMed, partiellement compensés par le remboursement de l'obligation de prêt à Innovatus et les coûts d'extinction de la dette associés de USD 39,5 millions.

Bilan financier

Les principaux ratios du bilan financier au 31 décembre 2025 par rapport à 2024 sont présentés dans le tableau suivant :

<i>POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE</i>	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie en % du total de l'actif	20 %	30 %
Fonds de roulement en % du total de l'actif	3 %	15 %
Ratio de solvabilité (fonds propres/total de l'actif)	(8 %)	9 %
Ratio de levier financier (dette financière/fonds propres)	(630) %	346 %

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, d'un montant de USD 29,0 millions, représentent 20 % du total de l'actif au 31 décembre 2025. Les autres actifs principaux sont représentés par l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs liés aux droits d'utilisation et les immobilisations corporelles (USD 93,0 millions, soit 63 % du total des actifs) et les créances recouvrables en 2025 (USD 14,7 millions, soit 10 % du total de l'actif).

Le total des fonds propres, soit (USD 12,1) millions, représente (8 %) du bilan financier au 31 décembre 2025. Les autres éléments principaux du passif sont les prêts et emprunts (USD 76,2 millions, soit 52 % du total de l'actif), les passifs de location (USD 10,4 millions, soit 7 % du total de l'actif), les dettes commerciales (USD 10,3 millions, soit 7 % du total de l'actif) et les autres passifs financiers (à court et à long terme, USD 56,4 millions, soit 38 % de l'actif total).

Fiscalité

Les pertes de MDxHealth au cours des trois derniers exercices impliquent qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû pour ces exercices. Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des passifs d'impôts différés pour un montant de USD 1,6 million, principalement liés aux actifs incorporels acquis dans le cadre de l'opération Exosome. Étant donné qu'Exosome sera intégrée dans la déclaration fiscale consolidée de la Société, ces nouveaux passifs d'impôts différés constituent une source fiable de revenus imposables futurs. En conséquence, la Société a estimé qu'il était probable qu'une partie de ses actifs d'impôts différés préexistants puisse être réalisée, ce qui a conduit à la comptabilisation d'un produit d'impôt sur le résultat de USD 1,6 million correspondant à la reprise partielle de la provision pour dépréciation historique associée à ces actifs. En outre, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une provision pour impôts de USD 382.000 relative à des taxes de sortie potentielles liées à certains droits de propriété intellectuelle en Belgique. En 2025, le litige a été réglé avec l'administration fiscale belge pour un montant de EUR 114.000, soit environ USD 134.000. La différence entre la provision initialement comptabilisée et le montant du règlement final a été reconnue en produit d'impôt sur le résultat en 2025, ce qui a conduit à un produit d'impôt sur le résultat total de USD 1,9 million pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.3. Informations sur les principaux risques et incertitudes

MDxHealth est susceptible de faire face aux principaux risques et incertitudes suivants :

Risques liés à l'activité et au secteur de MDxHealth

Risques financiers

- MDxHealth a subi des pertes dans le passé, s'attend à subir des pertes nettes à l'avenir et n'atteindra peut-être jamais la rentabilité.
- MDxHealth pourrait avoir besoin d'un important financement supplémentaire pour poursuivre ses activités et répondre à des nécessités commerciales ou tirer parti de nouvelles occasions commerciales, qui pourraient ne pas être disponibles à des conditions acceptables, ou ne pas l'être du tout.
- La facilité de crédit de MDxHealth contient des restrictions limitant sa flexibilité dans l'exploitation de son activité, et si la Société ne respecte pas les engagements et autres obligations en vertu de sa convention de prêt, les prêteurs pourraient être en mesure d'accélérer le recouvrement des montants exigibles en vertu des termes de cette convention de prêt et pourraient saisir les actifs garantissant ses obligations.
- MDxHealth pourrait entreprendre des acquisitions qui ne rencontreraient pas le succès escompté et qui pourraient perturber ses activités, provoquer la dilution de ses actionnaires et réduire ses ressources financières.

Risques stratégiques et commerciaux

- Les résultats d'exploitation de MDxHealth pourraient être sujets à d'importantes fluctuations, ce qui pourrait accroître la volatilité du cours de ses actions et entraîner des pertes pour ses actionnaires.
- L'industrie du diagnostic moléculaire est extrêmement compétitive et se caractérise par de rapides changements technologiques, et la Société pourrait se faire distancer par ses concurrents.
- Les résultats financiers de MDxHealth sont en grande partie tributaires des ventes de deux tests, Confirm mdx et GPS mdx, et MDxHealth aura besoin de générer des recettes suffisantes grâce à ces tests et à d'autres solutions futures pour développer ses activités.
- MDxHealth est confrontée à des incertitudes quant au remboursement de ses tests par des tiers payeurs.
- Les activités de MDxHealth pourraient être défavorablement affectées par les conditions macroéconomiques mondiales et par la volatilité des marchés financiers.

Risques liés à la propriété intellectuelle

- Si MDxHealth ne parvient pas à conserver la protection de la propriété intellectuelle relative à ses tests ou si la Société est conduite à consacrer des ressources importantes à la protection de sa position en matière de propriété intellectuelle, sa position concurrentielle pourrait en être compromise.
- MDxHealth pourrait être soumise à des coûts et responsabilités considérables, ou se voir empêchée d'utiliser des technologies intégrées dans ses tests, à la suite de litiges ou d'autres poursuites liées à des droits d'auteur.
- MDxHealth s'appuie sur des accords collaboratifs et des accords de licence stratégiques avec des tiers afin de développer une propriété intellectuelle primordiale. MDxHealth pourrait ne pas être en mesure d'établir et de conserver avec succès une telle propriété intellectuelle.

Risques opérationnels

- En raison de la complexité de la facturation dans le secteur des services de diagnostic et de laboratoire, MDxHealth pourrait avoir des difficultés à recevoir des paiements en temps voulu pour les tests qu'elle effectue, et être confrontée à des annulations, à des litiges avec les payeurs et les patients, et à de longs cycles de recouvrement.
- MDxHealth fait face à un risque inhérent de réclamations en responsabilité du fait des produits.

- L'incapacité d'attirer ou de fidéliser du personnel important ou d'obtenir le soutien de collaborateurs scientifiques importants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de MDxHealth.
- Les activités et la réputation de MDxHealth en pâtiront si elle est incapable d'élaborer et de respecter des normes de qualité strictes garantissant le plus haut niveau de qualité de performance de ses tests.
- Les installations de laboratoire de MDxHealth pourraient devenir inutilisables en raison de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou en raison de sanctions réglementaires.
- MDxHealth dépend d'un nombre limité de fournisseurs tiers pour des services et des composants utilisés dans la production et l'exploitation de ses solutions de test, et certains de ces services et composants proviennent d'une seule source. Des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, une indisponibilité des services de tiers nécessaires à l'exploitation des tests, des modifications de certains composants ou une incapacité à réaliser des économies d'échelle pourraient avoir une incidence négative sur MDxHealth.
- Des défaillances dans les technologies de l'information, les systèmes de stockage ou les équipements de laboratoire clinique de MDxHealth pourraient perturber de manière significative ses activités et ses efforts de recherche et de développement.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle présente de nouveaux risques et défis pour les activités de MDxHealth.
- MDxHealth prévoit de réaliser des investissements significatifs pour la recherche et le développement de nouveaux tests, qui pourraient ne pas avoir le succès escompté.
- Les efforts en recherche et développement de MDxHealth seront entravés si elle ne parvient pas à obtenir des échantillons, à conclure des contrats avec des tiers pour avoir accès à des échantillons ou à finaliser à temps le recrutement pour des essais cliniques futurs.

Risques réglementaires

- Le non-respect des réglementations gouvernementales relatives aux payeurs pourrait entraîner l'exclusion de MDxHealth de sa participation à Medicare, à Medicaid ou à d'autres programmes gouvernementaux de payeurs, ce qui aurait une incidence négative sur ses activités.
- Le non-respect des exigences fédérales, étatiques et étrangères en matière de licences de laboratoire et des exigences associées pourrait nous faire perdre la capacité d'effectuer les tests de MDxHealth, perturber ses activités, ou faire l'objet de sanctions administratives ou judiciaires.
- La Food and Drug Administration (FDA) pourrait changer sa position en ce qui concerne la réglementation des tests développés en laboratoire que MDxHealth propose ou qu'elle pourrait proposer l'avenir, ce qui entraînerait pour MDxHealth des coûts substantiels et des retards liés au respect des exigences en matière d'autorisation ou d'approbation avant la mise sur le marché, ou MDxHealth pourrait connaître une baisse de la demande ou du remboursement de ses tests.
- Les retards dans l'obtention ou l'incapacité d'obtenir les autorisations ou approbations requises par la FDA pour les produits de MDxHealth en cours de développement, ou les améliorations ou les indications élargies pour ses offres actuelles, pourraient retarder ou empêcher de manière significative la commercialisation future de ses produits, ou avoir un impact négatif sur cette dernière.
- MDxHealth prévoit de faire appel à des tiers pour mener toute étude future de ses technologies qui pourrait être exigée par la FDA ou d'autres organismes de réglementation américains ou étrangers, avec le risque que les résultats ne soient pas concluants.
- MDxHealth exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé, et des modifications de la réglementation ou des violations de la réglementation pourraient, directement ou indirectement, nuire à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses activités commerciales.
- Les activités de MDxHealth sont soumises à diverses lois et réglementations complexes applicables aux fournisseurs de produits et de services de diagnostic clinique.
- Le non-respect des lois et réglementations relatives à la protection de la vie privée, à la sécurité et à la protection des consommateurs pourrait entraîner des amendes, des pénalités et une atteinte à la réputation de MDxHealth, et avoir un effet négatif important sur ses activités.

- Le personnel, les entrepreneurs indépendants, les consultants, les partenaires commerciaux et les fournisseurs de MDxHealth pourraient se livrer à une inconduite ou à d'autres activités répréhensibles, y compris le non-respect des normes et exigences réglementaires.
- Les résultats d'exploitation de MDxHealth pourraient être sensiblement affectés par des changements imprévus des lois et réglementations fiscales, par des ajustements relatifs à ses dispositions fiscales, par l'exposition à des obligations fiscales supplémentaires ou par la confiscation de ses actifs d'impôts.

Risques liés à la cotation sur le Nasdaq et aux actions ordinaires de MDxHealth

- Certains actionnaires importants de la Société pourraient avoir d'autres intérêts que ceux de la Société et pourraient être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires.
- Les détenteurs d'actions ordinaires de la Société devraient avoir conscience que les droits accordés aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société en vertu du droit des entreprises belge et des statuts de la Société diffèrent à certains égards des droits dont jouit habituellement un actionnaire d'une société américaine en vertu des lois fédérales et étatiques américaines applicables.
- La concentration de la propriété des actions ordinaires de la Société entre les cadres dirigeants, les administrateurs et les principaux actionnaires de la Société peut empêcher les détenteurs d'actions ordinaires de la Société d'influer sur les décisions importantes de la Société.
- En tant qu'émetteur privé étranger et tel que cela est autorisé par les exigences de cotation du Nasdaq, la Société s'appuie sur certaines pratiques de gouvernance d'entreprise de son pays d'origine plutôt que sur les exigences du Nasdaq en matière de gouvernance d'entreprise.
- La Société pourrait perdre son statut d'émetteur privé étranger à l'avenir, ce qui entraînerait des coûts et des dépenses supplémentaires considérables.
- MDxHealth supporte des coûts significatifs du fait de son statut de société cotée sur le Nasdaq, et le management de MDxHealth est tenu de consacrer un temps substantiel aux obligations et initiatives en matière de conformité.
- Si MDxHealth ne parvient pas à mettre en place et à maintenir des contrôles internes efficaces en matière d'information financière, sa capacité à produire des comptes annuels exacts dans des délais appropriés pourrait s'en trouver affectée.

2. Informations relatives aux événements importants après la clôture du dernier exercice et les circonstances qui pourraient avoir une influence significative sur le développement de MDxHealth

Amendement à la convention de cession d'actifs avec Exact Sciences et paiement du complément de prix

Le 9 janvier 2026, à la suite de précédents amendements à la convention de cession d'actifs pour l'acquisition de l'Activité GPS Test, la Société et Exact Sciences ont conclu un nouvel amendement à la convention de cession d'actifs, aux termes duquel elles ont convenu que le complément de prix restant en vertu de la convention est intégralement du par la Société, mais de différer et modifier les modalités de paiement de ce complément de prix comme suit : (i) USD 15.000.000,00 à payer en avril 2026, (ii) USD 18.000.000,00 à payer en avril 2027 et (iii) USD 21.528.888,00 à payer en avril 2028. En contrepartie du report du paiement du complément de prix, la Société s'est engagée à émettre, en faveur d'Exact Sciences, 3.000.000 nouveaux droits de souscription pour nouvelles actions de la Société (chacun pouvant être exercé pour une nouvelle action de la Société à un prix d'exercice de USD 5,265 par droit de souscription) avec une durée allant jusqu'au 8 janvier 2031, cette émission devant être soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée le 28 mai 2026 (ou à toute date ultérieure, si le quorum de présence légal requis n'était pas atteint lors de cette assemblée). La Société estime que cette modification entraînera une diminution de la valeur actualisée nette du passif au titre de la contrepartie conditionnelle d'environ USD 5,1 millions, tandis que la juste valeur initiale des warrants nouvellement émis est estimée à USD 3,9 millions. Étant donné que cette opération est intervenue après la date de clôture, elle est traitée comme un événement postérieur ne donnant pas lieu à ajustement, et son impact financier sera comptabilisé au cours de l'exercice 2026.

Au choix de la Société, les montants reflétant le complément de prix peuvent être réglés en numéraire ou par l'émission d'actions supplémentaires de la Société par apport en nature des créances concernées dues par la Société (à un prix d'émission par action évalué sur la base d'un cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la fin de la période de complément de prix concernée) à délivrer à Exact Sciences, à condition que le nombre total d'actions détenues par Exact Sciences ne dépasse pas plus de 7,5% des actions en circulation de la Société.

Le 15 avril 2026, la Société a payé un montant de USD 15.000.000 en numéraire du complément de prix à Exact Sciences. À la date du présent rapport, le montant total restant du complément de prix susceptible d'être encore payé par la Société à Exact Sciences s'élève à un maximum de USD 39.528.888.

Pour de plus amples informations concernant l'acquisition de l'Activité GPS Test, voir la section 1.2., paragraphe « *Payement du complément de prix d'Exact Sciences* » ci-dessus.

Financement dans le cadre de la convention de crédit OrbiMed

Conformément à la convention de crédit conclue le 1 mai 2024 entre la Société, en tant que garant, MDxHealth, Inc., filiale détenue entièrement par la Société, en tant qu'emprunteur, et une ou plusieurs filiales d'OrbiMed Advisors LLC, en tant que prêteur(s) et agent(s) administratif(s), le 30 mars 2026, un montant de USD 20 millions a été mis à la disposition de MDxHealth, Inc.

Pour de plus amples informations concernant la facilité de crédit OrbiMed, voir section 1.2., paragraphe « *Facilité de crédit conclue avec OrbiMed* » ci-dessus.

Mise à jour relative à une question réglementaire

Le 20 avril 2026, la Société a reçu une décision de récupération émanant d'un contractant de Medicare, en date du 13 avril 2026, pour un montant total d'environ USD 10,4 millions, faisant suite à un examen rétrospectif de certaines demandes historiques liées à Resolve mdx. La Société conteste fermement les conclusions du contractant et conteste activement cette décision tant sur le fond que sur la forme.

Le management a évalué cette situation et a conclu que les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis. L'existence et le montant final de toute obligation éventuelle dépendent de l'issue d'un processus d'appel à plusieurs niveaux, lequel repose sur des événements futurs incertains ne relevant pas entièrement du contrôle de la Société. À ce stade, aucune estimation fiable d'une obligation éventuelle ne peut être établie. En conséquence, cette situation est traitée comme un passif éventuel, et aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Sortie stratégique de l'activité Resolve mdx

Le 8 mai 2026, la Société a approuvé un plan stratégique visant à se retirer de l'activité Resolve mdx, comprenant notamment la cessation des activités de son site de laboratoire situé à Plano, au Texas.

À la suite de cette décision, la Société s'attend à encourir des charges de restructuration et autres coûts liés à la sortie, dans le cadre de la liquidation progressive de cette activité. Ces charges devraient principalement comprendre : (i) des indemnités de licenciement et autres avantages de fin de contrat pour les employés, (ii) des charges liées au bail des installations de Plano, y compris l'amortissement accéléré de l'actif au titre du droit d'utilisation et des aménagements locatifs, (iii) des pertes de valeur sur les actifs à long terme associés à l'activité Resolve mdx, y compris les immobilisations corporelles et les équipements, (iv) des charges résultant de la résiliation ou à la cession de contrats avec des fournisseurs et prestataires, et (v) d'autres coûts résultant de la cessation de l'activité.

Le montant et le calendrier de ces charges n'ont pas encore été finalisés et seront déterminés et comptabilisés conformément aux normes IFRS applicables au cours des périodes futures, à mesure que la mise en œuvre de la cessation de l'activité progressera et que des informations complémentaires deviendront disponibles.

Autres

Nonobstant ce qui précède, depuis la clôture du dernier exercice financier, il n'y a pas eu d'évolution significative de la situation financière ou commerciale de la Société qui aurait nécessité la publication d'informations financières auditées ou intermédiaires.

3. Recherche et développement

En 2025, MDxHealth a mené des projets de développement de produits basés sur les découvertes de R&D effectuées au cours des années précédentes, aussi bien en ce qui concerne sa gamme de produits de diagnostics cliniques que ses essais cliniques. Un vaste travail de développement de solutions cliniques pour les cancers de la prostate et de la vessie a été réalisé par MDxHealth.

4. Utilisation des instruments financiers

La devise fonctionnelle pour les comptes annuels consolidés est passée de l'euro au dollar américain à compter du 1 juillet 2014. En conséquence, le risque de change est concentré sur les activités européennes.

La quasi-totalité du risque de change actuel de la Société est liée à l'euro. À ce jour, la Société n'a pas recours à des instruments de couverture pour se protéger contre le risque de change. Au 31 décembre 2025, les dépôts d'espèces en euros s'élevaient à 33.809 euros. Risque de taux d'intérêt : Le 1 mai 2024, MDxHealth a conclu une convention de crédit de USD 100 millions avec certains fonds gérés par OrbiMed Advisors LLC, qui a remplacé la précédente facilité de crédit que MDxHealth avait conclue auprès d'Innovatus. Pendant la durée de la facilité de crédit, les intérêts payables en espèces par MDxHealth courent sur tous les montants impayés au titre de la facilité de crédit à un taux annuel égal au plus élevé entre (x) le taux de financement au jour le jour garanti (« SOFR ») pour la période concernée

et (y) 2,50 % plus, dans les deux cas, 8,50 %. En cas de défaut de paiement, tout montant impayé au titre de la facilité de crédit portera des intérêts à un taux de 4,00 % en sus du taux d'intérêt habituellement applicable.

Risque lié aux liquidités et à l'investissement : Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de USD 29.0 millions est limité, du fait que les contreparties sont des banques très bien notées par les agences de notations internationales.

5. Offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de la transition de la double cotation de la Société sur Euronext Brussels et sur le Nasdaq vers une cotation unique sur le Nasdaq, la cotation des actions de la Société a été radiée d'Euronext Brussels le 18 décembre 2023. Euronext Brussels est un « marché réglementé » au sens de la directive sur les marchés d'instruments financiers (directive 2014/64/UE) (MiFID II) et du règlement concernant les marchés d'instruments financiers (règlement (UE) 600/2014) (MiFIR), qui sont entrés en vigueur le 3 janvier 2018. Bien que le Nasdaq constitue un marché de négociation de titres réputé et bien connu, il n'est pas qualifié de marché réglementé en Belgique ou ailleurs dans l'espace économique européen. Par conséquent, à la suite de la radiation de la cote sur Euronext Brussels, à compter du 18 décembre 2023 la Société n'est plus qualifiée de société cotée conformément à l'article 1:11 du Code des Sociétés et des Associations, ni d'entité d'intérêt public conformément à l'article 1:12 du Code des Sociétés et des Associations.

Le conseil d'administration confirme qu'aucune offre publique d'acquisition n'a été lancée par des tiers sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2025.

6. Succursales

La Société n'a aucune succursale. MDxHealth exploite un deuxième laboratoire aux États-Unis, Delta Laboratories LLC (d/b/a MDxHealth Central), situé au 7000 Preston Road à Plano, Texas, ainsi qu'un autre laboratoire aux États-Unis, opérant sous le nom d'Exosome Diagnostics, Inc., situé au 266 2nd Avenue, Suite 200, Waltham, MA 02451.

7. Justification des règles comptables selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation

Depuis sa création en 2003, la Société a connu des pertes nettes et d'importantes sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation et, au 31 décembre 2025, elle présentait un déficit cumulé de USD 403,0 millions, soit une perte nette de USD 33,5 millions et une trésorerie nette absorbée par les activités d'exploitation de USD 2,2 millions. Le management s'attend à ce que la Société continue à subir des pertes nettes et à avoir des sorties de trésorerie importantes durant les douze prochains mois au minimum. Bien que ces conditions, entre autres, soulèvent des doutes significatifs quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités, les comptes annuels consolidés ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société. Cette méthode comptable prévoit le recouvrement de ses actifs et le règlement des dettes dans le cours normal des activités de la Société. La réussite du passage à une exploitation rentable dépend de l'atteinte d'un niveau de flux de trésorerie positif suffisant pour supporter la structure des coûts de la Société.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à USD 29,0 millions. En tenant compte de la situation financière décrite ci-dessus et sur la base du business plan le plus récent, notamment la capacité escomptée de la Société à obtenir des liquidités supplémentaires par le biais d'emprunts, de fonds propres ou d'autres moyens, la Société estime qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante pour poursuivre ses activités pour les douze prochains mois au minimum à compter de la date de publication des présents comptes annuels. Par conséquent, la Société a préparé les comptes annuels consolidés en supposant qu'elle poursuivrait ses activités. Cette évaluation a été réalisée sur la base de prévisions et de projections du business plan le plus récent du management ainsi que de la capacité escomptée de la Société à maintenir des niveaux de trésorerie adéquats, conformément à certaines clauses financières présentes dans la nouvelle convention de crédit conclue avec OrbiMed (décrites en Note 16 du formulaire 20-F de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025), et à obtenir des liquidités supplémentaires par le biais de la dette, des fonds propres ou d'autres moyens, pour lesquels il existe à ce stade une incertitude significative de nature à jeter un doute substantiel sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation selon le principe de continuité.

Voir également la section 1.1., paragraphe « *Commentaires sur l'approbation des comptes annuels statutaires* » ci-dessus.

8. Conflits d'intérêts et transactions entre parties liées (articles 7:96 et 7:97 CSA)

L'article 7:96 CSA prévoit une procédure spéciale, au sein du conseil d'administration, en cas de conflit d'intérêts potentiel entre un ou plusieurs administrateurs à propos d'une ou plusieurs décisions ou opérations relevant de la compétence du conseil d'administration. Dans le cas d'un conflit d'intérêts, l'administrateur concerné est tenu d'informer ses pairs avant que le conflit ne survienne. À cet égard, l'administrateur concerné est également tenu de respecter les règles du CSA.

Conformément à l'article 7:96 du CSA, le conseil d'administration indique clairement chaque fois qu'il fait face à un intérêt de nature patrimoniale potentiellement opposé aux intérêts de la Société.

En 2025, le conflit d'intérêts suivant a été rapporté :

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2025.

« Prior to the deliberation and resolutions by the Board regarding the approval of items concerning executive remuneration matters, Mr. McGarrity made the following declarations insofar as needed and applicable, in accordance with Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code. As an agenda item entails discussions by the Board on items concerning executive remuneration matters, Mr. McGarrity could be in a situation of conflict of interests within the meaning of Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code in relation to the resolutions to be passed by the Board in connection with this sole item on the agenda. Mr. McGarrity will also inform the Company's statutory auditor of the foregoing, insofar as necessary and applicable, in accordance with the provisions of Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code. Hence, Mr. McGarrity informed the meeting that he would not take part in the further deliberation and resolutions of the Board in relation with this sole item on the agenda. Subsequently, Mr. McGarrity no longer took part in the further deliberation and resolutions of the Board with respect to the above-referenced agenda item, and he and Mr. Sollee excused themselves from the meeting.

At the invitation of the Chairman of the Board, Mr. Hardison submitted to the meeting the Reports of the Compensation Committee following its meetings held on January 24, 2025, and February 24, 2025. Each of the directors confirmed their receipt and review of the submitted Reports. The Board discussed the recommendations that were made by the Compensation Committee in relation to the annual performance review of the Company's executive management and the executive compensation determinations of the Committee. The Board was of the opinion that, taking into account the other elements proposed by the Compensation Committee, these elements were appropriate and reasonable. After discussion and upon motion duly made and seconded, it was unanimously: resolved, to approve or, insofar as needed, ratify the determinations and recommendations of the Compensation Committee as set forth in the Reports of the meetings held on January 24, 2025, and February 24, 2025 (the "2025 Compensation Determinations"); resolved, further, to authorize Mr. Hardison (Director), Mr. Hoffman (Director) and Michael K. McGarrity (Director and CEO) (the "Committee"), on its behalf, as the Company's Board, to: (i) Prepare, refine and finalize the appropriate reports, plans and other documentations necessary to deliver and implement the 2025 Compensation Determinations, including the award of share options to directors and officers, each in the specified amounts and at the present fair market value exercise price as of the date of the award, as well as such other appropriate terms, provided that the corporate procedures legally required for the implementation and delivery of said 2025 Compensation Determinations are complied with and subject to such further changes, amendments, negotiations and finalization as the Committee deems necessary or appropriate or as it may approve for the purpose of finalizing the 2025 Compensation Determinations; and (ii) carry out the corporate procedures legally required for the implementation and delivery of the 2025 Compensation Determinations, and do all such other acts in connection with or related to 2025 Compensation Determinations as the Committee deems necessary or appropriate or as the Committee may approve; and resolved, further, that the Committee is authorized to sub-delegate (in whole or in part) the exercise of the powers conferred on it by virtue of this decision; and that the Committee shall be validly represented by each member of the Committee, acting individually. »

Les conséquences financières de ces décisions sont présentées au point 6B (Compensation) du formulaire 20-F de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Depuis la radiation des actions de la Société d'Euronext Brussels le 18 décembre 2023, l'article 7:97 du CSA ne s'applique plus à la Société.

9. Acquisition de ses propres actions (article 7:220 CSA)

Ni la Société ni aucune personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la Société, n'a acquis d'actions de la Société au cours de l'exercice 2025.

10. Transactions dans le cadre du capital autorisé (article 7:203 CSA)

Augmentation de capital du 1 octobre 2025

Le 5 août 2025, la Société, Exosome Diagnostics, Inc. et Bio-Techne ont conclu une convention d'achat de participations (*equity purchase agreement*) aux termes de laquelle, entre autres et sous réserve des termes et conditions inclus dans la convention d'achat de participations, Bio-Techne a accepté de vendre et la Société a accepté d'acheter toutes les participations (*equity interests*) émises et en circulations dans Exosome Diagnostics, Inc. La réalisation de l'acquisition est intervenue le 15 septembre 2025. La contrepartie totale de l'acquisition s'éleva à un montant pouvant atteindre USD 15 millions, dont environ USD 5 millions ont été payés en actions de la Société le 1 octobre 2025, et, sous réserve de certaines conditions, un montant annuel de USD 2,5 millions sera payé au cours des quatre années suivantes, à concurrence de 50 % en numéraire et de 50 % en numéraire ou en actions de la Société, à la discrétion de la Société.

Le 1 octobre 2025, conformément à la convention d'achat de participations, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital de la Société, dans le cadre du capital autorisé, d'un montant de EUR 3.866.208,91 contre l'émission par la Société de 1.867.186 nouvelles actions ordinaires en faveur de Bio-Techne à un prix d'émission de EUR 2,07 (arrondi) par action, afin de régler une partie du prix d'acquisition des participations dans Exosome Diagnostics Inc. en actions de la Société, par apport en nature.

Facilité ATM

Le 30 avril 2024, la Société a conclu une convention de ventes avec TD Cowen concernant la Facilité ATM. Le nombre actuel de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM variera en fonction des placements effectifs de nouvelles actions et du prix de chacun de ces placements. Cependant, le nombre de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM ne dépassera pas 100.000.000 actions. Ces nouvelles actions seront placées à un prix de souscription final par nouvelle action en fonction des cours en USD sur le Nasdaq au moment des placements concernés, le prix d'émission ne pouvant être inférieur à USD 0,50.

Dans le cadre de la Facilité ATM, le 30 avril 2024, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant total pouvant atteindre EUR 80.000.000,00 afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, sous réserve de certaines conditions. À la date du présent rapport, le conseil d'administration n'avait pas utilisé ce montant réservé afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.